



CBD



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/11/3
6 septembre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Onzième réunion

Montréal, 28 novembre-2 décembre 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PORTANT
SUR LES QUESTIONS INTERSECTORIELLES**

Note du Secrétaire exécutif

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif afin de fournir un bref rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités portant sur les questions intersectorielles de la Convention depuis le dernier rapport soumis à la dixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, en février 2005 (UNEP/CBD/SBSTTA/10/3).

Les questions intersectorielles faisant l'objet sont les suivantes:

- a) Identification, suivi, indicateurs et évaluation;
- b) Initiative taxonomique mondiale;
- c) Stratégie mondiale pour la conservation des plantes;
- d) Approche par écosystème;
- e) Utilisation durable;
- f) Diversité biologique et tourisme;
- g) Mesures d'incitation;
- h) Coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives;
- i) Espèces exotiques menaçant les écosystèmes, les habitats et les espèces;
- j) Aires protégées; et

* UNEP/CBD/SBSTTA/11/1.

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires. /...

k) Diversité biologique et changements climatiques

La présente note a été préparée à titre d'information seulement, toutes questions et recommandations de fond relatives aux questions intersectorielles inscrites à l'ordre du jour de la onzième réunion de l'Organe subsidiaire étant présentées dans d'autres documents de travail pertinents (voir UNEP/CBD/SBSTTA/11/1/Add.1, annexe II).

RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait souhaiter prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de travail relatifs à des questions intersectorielles pertinentes dans le cadre de la Convention.

/...

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	1
RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES.....	2
ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PORTANT SUR LES QUESTIONS INTERSECTORIELLES PERTINENTES	4
A. Identification, suivi, indicateurs et évaluation (décisions, VII/6, VII/7 et VII/8).....	4
B. Initiative taxonomique mondiale (décisions VI/8 et VII/9)	7
C. Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VII/10).....	8
D. Approche par écosystème (décision VII/11).....	10
E. Utilisation durable (décision VII/12)	11
F. Diversité biologique et tourisme (décision VII/14)	12
G. Mesures d'incitation (décision VII/18).....	12
H. Coopération avec d'autres conventions, initiatives et organisations (décision VII/26)	13
I. Espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces (décision VII/13)	15
J. Aires protégées (décision VII/28)	15
K. Diversité biologique et changements climatiques (décision VII/15)	17

Formatted

/...

ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS PORTANT SUR LES QUESTIONNEMENTS INTERSECTORIELLES PERTINENTES

A. Identification, suivi, indicateurs et évaluation (décisions, VII/6, VII/7 et VII/8)

1. Evaluations scientifiques (décision VII/6)

1. Dans la décision VII/6, la Conférence des Parties a pris note des progrès accomplis par l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire ainsi que des grandes lignes du rapport de synthèse en cours d'élaboration pour la Convention sur la diversité biologique, et a encouragé les correspondants nationaux à participer à l'examen des rapports de l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire. La Conférence des Parties a également prié le Secrétaire exécutif de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'assurer le suivi du processus de gestion internationale de l'environnement et l'a encouragé à poursuivre sa collaboration avec l'Evaluation internationale de la science et de la technologie agricoles au service du développement.

a) L'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire

2. Le 19 mai 2005, l'Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire a publié un rapport intitulé *Diversité biologique et bien-être humain: Rapport de synthèse sur la diversité biologique*, rapport qui a été publié à l'occasion des célébrations de la Journée internationale de la diversité biologique. A cette occasion, le Secrétariat, en collaboration avec l'Université Mc Gill, a organisé un séminaire visant à réaliser un examen en profondeur du rapport et de sa relation avec la science et la politique, ainsi qu'une conférence de presse.

3. A cette même occasion, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a tenu une conférence de presse sur les conclusions de ce rapport à la Royal Society, suivie d'un séminaire scientifique organisé par le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE et accueilli par l'Université de Cambridge. L'Administration nationale chinoise de protection de l'environnement (SEPA) a également tenu une conférence de presse mettant en avant les efforts déployés au cours des 10 dernières années par le gouvernement chinois pour protéger la diversité biologique.

4. Le Secrétariat a préparé une note qui fait le bilan des conclusions de l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire, en particulier le rapport de synthèse sur la biodiversité préparé par la Convention (UNEP/CBD/SBSTTA/11/7).

b) Gouvernance environnementale internationale

5. A la suite de la Conférence internationale "Biodiversité: Science et Gouvernance", qui s'est tenue du 24 au 28 janvier 2005 à Paris, le Secrétariat a participé le 28 juin 2005 à Paris, à une réunion destinée à initier un processus consultatif multilatéral international destiné à évaluer la nécessité et la faisabilité d'un mécanisme international de conseils d'experts scientifiques sur la diversité biologique. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a représenté le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices de faune sauvage à cette réunion.

c) Evaluation internationale de la science et de la technologie agricoles pour le développement

6. L'Evaluation internationale de la science et de la technologie agricoles pour le développement est un effort international qui vise à évaluer la pertinence, la qualité et la productivité des connaissances, de la science et de la technologie agricoles, ainsi que l'efficacité des politiques des secteurs public et privé et des arrangements institutionnels par rapport à celles-ci. Il s'agit d'une initiative de collaboration internationale d'une durée de trois ans (2005-2007) qui s'est développée à partir d'un processus consultatif impliquant 900 participants et 110 pays de toutes les régions du monde.

d) Evaluation mondiale intégrée des eaux internationales (GIWA)

7. Depuis la publication de 24 rapports d'évaluation régionaux, le rapport d'évaluation mondial des eaux internationales est en cours de finalisation. Le Rapport mondial achèvera l'évaluation et son processus

/...

ascendant et pluridisciplinaire et mettra en relief les conclusions de l'évaluation et les causes fondamentales identifiées. Il sera largement diffusé aux parties prenantes qu'intéresse l'environnement et a pour objet d'inspirer des actions visant à réaliser la sécurité alimentaire mondiale et la santé des écosystèmes dans les eaux internationales.

2. *Etude d'impact sur l'environnement et évaluation environnementale stratégique (décision VII/7)*

8. Dans sa décision VI/7-A, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif d'élaborer, en collaboration avec les organisations pertinentes, et en particulier la International Association for Impact Assessment (IAIA), des propositions visant à préciser et affiner les lignes directrices, en vue, notamment, d'intégrer les questions relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques. Dans la décision VII/7, la Conférence des Parties a exhorté les Parties et les autres gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à transmettre des études de cas sur les expériences actuelles en ce qui concerne les études d'impact sur l'environnement et les procédures d'évaluation environnementale stratégique qui intègrent les questions liées à la diversité biologique ainsi que sur les expériences en matière d'application des lignes directrices figurant à l'annexe de la décision VI/7 A.

- a) Poursuite de l'élaboration de lignes directrices pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les études d'impact sur l'environnement

9. En application de ces décisions, le Secrétariat a rassemblé des études de cas et d'autres communications transmises par les Parties et les membres de la International Association for Impact Assessment (IAIA) et les a diffusés par l'entremise du Centre d'échange sous forme d'une base de données avec moteur de recherche. Ce système permet aux utilisateurs d'enregistrer et de soumettre des études de cas supplémentaires en ligne.

10. Sur la base des orientations contenues dans la décision VI/7, des expériences et des études de cas diffusées et de la note du Secrétaire exécutif sur des propositions pour la poursuite de l'élaboration des directives pour l'incorporation des questions relatives à la diversité biologique dans la législation ou les procédures d'étude de l'impact environnemental et dans l'évaluation stratégique environnementale préparée en vue de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/9/INF/18), ainsi que des observations faites par un certain nombre d'experts, y compris des spécialistes participant à la Conférence annuelle de 2005 de la IAIA, tenue à Boston du 13 mai au 3 juin 2005, le Secrétariat a élaboré, en collaboration avec la IAIA et la Netherlands Commission for Environmental Impact Assessment, des Lignes directrices révisées sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) et l'évaluation stratégique environnementale (ESE), ainsi qu'un document d'information comportant du matériel supplémentaire à l'appui des Lignes directrices. Dans la notification 2005/082 du 11 juillet 2005, les correspondants nationaux de la Convention sur la diversité biologique et d'organisations pertinentes ont été invités à faire part de leurs observations. Celles-ci seront incorporées dans les documents préparatoires à l'examen de cette question à la huitième réunion de la Conférence des Parties.

- b) Autres initiatives

11. Le 15 juillet 2005, le service Economie et Commerce du Programme des Nations Unies pour l'environnement a lancé une Initiative d'évaluation intégrée du commerce et de la diversité biologique qui a pour objet de soutenir l'application de la Convention sur la diversité biologique en renforçant les capacités institutionnelles et gouvernementales nationales dans les pays en développement pour l'évaluation, la formulation et la mise en œuvre de politiques qui optimisent les avantages au profit du développement issus de politiques relatives au commerce dans le secteur agricole, tout en réduisant au minimum l'impact sur la diversité biologique agricole. Le Secrétariat de la Convention est membre du comité directeur.

12. Le International Council on Mining and Metals (ICMM) a préparé un projet d'orientations en matière de bonnes pratiques pour l'exploitation minière et la diversité biologique par la voie de son dialogue avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN). Ce document a été élaboré pour guider les gestionnaires techniques et environnementaux des mines sur les moyens d'améliorer leur performance en

/...

matière de conservation et de gestion de la diversité biologique en établissant ce que l'on considère actuellement comme étant de bonnes pratiques.

13. Le projet de l'IAIA sur la création de capacités en matière de diversité biologique et d'évaluation de l'impact dans les pays en développement est entré dans sa deuxième année. Ses principales activités comprennent la participation de ses membres à l'examen des premiers projets de Lignes directrices pour l'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans les études d'impact sur l'environnement et l'évaluation stratégique environnementale, l'établissement de centres d'excellence en Asie du Sud, Afrique du Sud et Amérique centrale aux fins de formation, et l'octroi de bourses d'études modestes. Les participants du projet ont bénéficié d'un atelier organisé en marge de la Conférence annuelle de 2005 de l'IAIA. Le Secrétariat de la Convention est membre du comité directeur de ce projet.

3. *Surveillance et indicateurs à l'échelle nationale (décision VII/8)*

14. Dans la décision VII/8, la Conférence des Parties a décidé notamment :

- a) de créer un système efficace de partage de l'information sur les enseignements tirés de l'élaboration d'indicateurs de la diversité biologique et d'activités de surveillance à l'échelle nationale;
- b) d'élaborer plus avant, à partir de l'expérience accumulée, la question de l'identification, de l'élaboration et de la mise à l'épreuve des indicateurs;
- c) de préciser et de porter à l'attention des Parties les domaines dans lesquels il est possible de mieux coordonner et, le cas échéant, d'intégrer les séries d'indicateurs établis au titre des divers programmes de travail et thèmes intersectoriels de la Convention, afin d'éviter le double emploi dans l'élaboration des indicateurs, dans la collecte et la transmission des données, à l'échelle nationale notamment;
- d) de mettre à jour, de compléter et de diffuser, par le biais du Centre d'échange et d'autres moyens appropriés, la liste indicative des projets d'indicateurs et de sources d'information qui figure dans l'appendice 2 de l'annexe II à la note du Secrétaire exécutif sur l'élaboration de programmes de surveillance et d'indicateurs à l'échelle nationale préparée en vue de la neuvième réunion de l'Organe subsidiaire (UNEP/CBD/SBSTTA/9/10).

15. En réponse à ces requêtes, le Secrétariat a développé une base de données comportant des ensembles de données existantes sur les principaux indicateurs convenus de l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique. Sous chaque indicateur, des paramètres pertinents (c'est à dire l'application particulière du principal indicateur) et des ensembles de données aux niveaux mondial, régional ou national sont décrits et référencés. Chaque ensemble de données comprend une description technique détaillée des méthodes de calcul des indicateurs/indices et des faiblesses de la méthodologie des données et des indicateurs. Le contenu de la liste indicative des projets d'indicateurs et de sources d'information qui figure dans l'appendice 2 de l'annexe II au document UNEP/CBD/SBSTTA/9/10 sera également inclus dans cette base de données, ce qui facilitera l'échange d'information sur les approches et les protocoles existants.

16. Les travaux effectués sur la poursuite de l'élaboration et mise à l'épreuve des indicateurs et pour assurer la cohérence entre les séries d'indicateurs élaborées dans le cadre des divers programmes de travail et les indicateurs mondiaux d'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique ont été exposés dans le cadre des suites données à la décision VII/30.

17. Le projet sur les indicateurs de la diversité biologique à l'usage national (BINU) a publié un rapport sur son expérience et les enseignements tirés de l'élaboration d'indicateurs de la diversité biologique pour emploi au niveau national. Ce rapport observe notamment qu'un grand nombre d'indicateurs identifiés par les partenaires du projet correspondent étroitement avec le cadre des indicateurs des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 et conclue que dans l'ensemble, ces derniers se rapportent aux politiques et

/...

s'accordent bien avec le contexte national et les données et conseils d'experts existants. Une brève analyse de l'expérience de chacun des pays participants est diffusée dans un document d'information.

18. Des onze pays qui ont présenté leur troisième rapport national avant le 15 juillet 2005, huit pays (Algérie, Bangladesh, Botswana, République démocratique du Congo, Namibie, Norvège, République de Corée, Suède) ont établi un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques, et un pays, le Sénégal, a appliqué les objectifs mondiaux au niveau national.

4. *Suivi et indicateurs au niveau mondial (décision VII/30)*

19. Dans la décision VII/30, la Conférence des Parties a adopté un cadre de travail pour renforcer l'évaluation des acquis et des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique, et a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'évaluer, lors de ses dixième et onzième réunions, les informations sur les changements constatés dans l'évolution et les tendances de la diversité biologique en étudiant, notamment, le projet de deuxième édition de la publication intitulée *Global Biodiversity Outlook* (Perspectives mondiales en matière de diversité biologique);

20. En collaboration avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE et d'autres organisations internationales compétentes, le Secrétariat a préparé un programme de production détaillé pour l'élaboration de la deuxième édition de *Global Biodiversity Outlook*. Des ébauches de toutes les sections de cette édition ont été élaborées et seront présentées à des experts pertinents pour examen. Le résumé analytique (UNEP/CBD/SBSTTA/11/6) et le texte intégral seront mis à la disposition de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, aux fins d'examen par celui-ci.

21. Le Secrétariat a collaboré avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation dans l'élaboration d'un projet sur l'élaboration plus poussée et la mise en œuvre à long terme des indicateurs des progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010. Un projet du Fonds pour l'environnement mondial visant à créer des partenariats entre les organisations compétentes est en cours de négociation. Les travaux relatifs à des indicateurs particuliers progressent en collaboration avec l'UNESCO (indicateur sur les langues autochtones), le programme de rationalisation des indicateurs européens d'évaluation des progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique (notamment l'indicateur sur l'utilisation durable), le programme mondial sur les espèces envahissantes (tendances des espèces envahissantes), le projet *Sea Around Us* de l'Université Colombie-Britannique du Canada (indice trophique marin) et l'Institut international des ressources phylogénétiques (diversité biologique utilisée dans l'alimentation et la médecine).

22. Le Comité consultatif du Programme de travail sur l'article 8 j) et les dispositions connexes: Connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, qui s'est réuni du 11 au 14 juillet 2005 à Montréal, a recommandé divers indicateurs possibles de la situation des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.

23. En tenant compte d'une note du Secrétaire exécutif sur l'évaluation future des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique (UNEP/CBD/WG-ABS/3/6), la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'accès et le partage des avantages, qui a eu lieu du 14 au 18 février 2005 à Bangkok, en Thaïlande, a adopté, dans sa recommandation 3/5, un processus d'élaboration d'indicateurs pour l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

24. En préparation de la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention, qui aura lieu du 5 au 9 septembre 2005 à Montréal, le Secrétaire exécutif a préparé une note sur la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique et les progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 (UNEP/CBD/WGRI/1/2) et une note sur le cadre de vérification de l'application de la Convention et de la poursuite de l'objectif de 2010 et le passage en revue des programmes de travail thématiques (UNEP/CBD/WGRI/1/9).

B. *Initiative taxonomique mondiale (décisions VI/8 et VII/9)*

/...

25. L'examen du programme de travail de l'Initiative taxonomique mondiale, approuvé dans la décision VI/8 et réalisé conformément au processus et aux orientations pour l'examen approfondi demandées dans la décision VII/9, est exposé en détail dans la note du Secrétaire exécutif relative au point 4.2 de l'ordre du jour (UNEP/CBD/SBSTTA/11/5) et le document d'information UNEP/CBD/SBSTTA/11/INF/1.

C. *Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VII/10)*

26. Dans la décision VI/9, la Conférence des Parties a : i) invité les organisations internationales et régionales compétentes à entériner la stratégie mondiale pour la conservation des plantes et à contribuer à son application en fonction des priorités et des capacités nationales, et compte tenu des différences existant entre pays en matière de diversité végétale; ii) invité en outre les Parties et les gouvernements à définir des objectifs nationaux et/ou régionaux; iii) souligné la nécessité de renforcer les capacités; et iv) invité le mécanisme de financement et les organismes de financement à fournir l'appui voulu pour l'application de la stratégie, surtout dans les pays en développement, les petits Etats insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition.

27. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif, avec le concours des membres du partenariat mondial pour la conservation des plantes, de formuler des propositions pour la confection d'un manuel comprenant une liste de contrôle, afin d'aider les Parties à intégrer les objectifs dans leurs stratégies, plans et programmes, propositions qui seront examinées par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Dans la même décision, la Conférence des Parties a fait valoir que, conformément aux paragraphes 3, 4, 6 et 7 de la décision VI/9, la Stratégie devait être appliquée de manière souple en gardant à l'esprit qu'il faut renforcer les capacités pour déterminer et atteindre les buts nationaux, notamment dans les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux et les petits Etats insulaires, ainsi que dans les pays à économie en transition.

28. Suite à ces demandes, les activités suivantes ont été exécutées :

1. *Consultations des parties prenantes*

29. Le Programme mondial sur les espèces envahissantes a mené une consultation des parties prenantes au niveau mondial sur l'identification des espèces exotiques envahissantes prioritaires pour lesquelles il est nécessaire d'élaborer des plans de gestion en vue de réaliser l'objectif 10. La consultation a recommandé le soutien de l'identification des espèces exotiques envahissantes problématiques au niveau national par le biais d'un cadre axé sur les plantes et les communautés végétales importantes, ainsi que les espèces exotiques envahissantes qui les menacent.

30. Le Programme mondial sur les espèces envahissantes et le Groupe d'experts sur les espèces envahissantes (ISSG) de l'UICN ont convoqué une équipe spéciale sur l'objectif 10 et élaboré un projet de formulaire d'application de l'objectif 10, qui a été distribué aux Parties de la Conventions sur la diversité biologique, aux autres gouvernements et organisations, à remplir et appliquer. On trouvera des renseignements supplémentaires sur les sites suivants: www.gisp.org et www.issg.org.

31. Les consultations des parties prenantes sur l'objectif 1 ont rendu prioritaires trois grandes familles: les Asteraceae (composacées), les Malvaceae (y compris les tiliacées et les sterculiacées) les Melastomataceae, qui représentent collectivement près de dix pour cent de la diversité des plantes vasculaires et sont hautement prioritaires pour la production de la liste de travail mondiale des espèces végétales (www.plants2010.org/targets/target1.html). Le Global Biodiversity Information Facility (GBIF) a fourni un capital de mise en route pour le développement de catalogues électroniques de ces trois groupes taxonomiques (www.gbif.org).

2. *Le Partenariat mondial pour la conservation des plantes*

32. Depuis sa création, les membres du Partenariat ont contribué à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes par leurs propres programmes. En sus de faciliter et de contribuer au processus de consultations des parties prenantes sur les objectifs, les activités spécifiques soutenues ou organisées par les organisations membres du Partenariat ont compris notamment:

/...

a) La communication et sensibilisation du public

a) Elaboration de la brochure de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans plusieurs langues avec l'appui de Botanic Gardens Conservation International et ses partenaires, et distribution aux réunions pertinentes. A compter de septembre 2005, la brochure devrait également être disponible en arabe, indonésien, italien, japonais et portugais;

b) Création d'un site Internet pour le Partenariat mondial pour la conservation des plantes (<http://www.plants2010.org>) destiné à fournir des outils et des ressources à l'appui de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes, qui fournit des informations et des liens avec les organisations collaboratrices;

b) Application

a) Définition de critères de désignation des zones importantes en matière de diversité végétale (Objectif 5) dans divers pays européens et autres pays (Plantlife International);

b) Elaboration d'une proposition adressée au Fonds pour l'environnement mondial impliquant 10 pays pour l'identification de plantes importantes et menacées dans chacun des pays ainsi que leurs zones importantes sur le plan végétal, et mise en place de plans d'aménagement durable de ces zones (UICN et Plantlife International);

c) Exécution d'un projet pilote examinant les moyens d'accélérer la production d'une liste de travail des espèces végétales connues (objectif 1) et évaluations préliminaires de l'état de conservation d'espèces sélectionnées (objectif 2) (Royal Botanic Gardens Kew, Missouri Botanical Garden, New York Botanical Garden);

d) Mobilisation et analyse à grande échelle de données de spécimens pour assister les collections de semences et la préparation des évaluations préliminaires de l'état de conservation (objectifs 2 et 8) (Royal Botanic Gardens Kew);

e) Investissement pour la finalisation des listes mondiales des Leguminosae, rosacées et rubiacées et de toutes les familles de monocotylédones à titre de contribution à l'objectif 1 (GBIF, la base de données et le service d'information international ILDIS sur les légumineuses, Royal Botanic Garden Edinburgh; Royal Botanic Garden Kew);

f) Mise en place d'un réseau de banques de semences pour la conservation des espèces de flore sauvage (Royal Botanic Gardens, Kew, le Réseau européen de conservation des semences indigènes (ENSCONET)) et poursuite de la collaboration avec 31 instituts dans 17 pays (objectif 8) (Royal Botanic Garden Kew et partenaires);

g) Soutien d'un important nouveau livre de référence intitulé "Plant", publié par Dorling Kindersley à titre de contribution à l'objectif 14 de sensibilisation du public (Royal Botanic Gardens Kew et Botanic Gardens Conservation International);

h) Contribution au Symposium international sur la conservation *ex-situ* de flore sauvage, qui s'est tenue du 8 au 9 avril 2005 à Cordoba, Espagne;

i) Prestation d'un soutien technique et de ressources à l'atelier *Threat Assessment for Plant Species* sur l'évaluation des dangers menaçant les espèces de flore organisé en Malaisie du 28 au 30 juin 2005 par l'Institut malaisien de recherche forestière (Flora and Fauna International);

j) Elaboration et mise en œuvre du projet *Crop Wild Relatives* financé par le Fonds pour l'environnement mondial (Bolivie, Sri Lanka, Arménie, Ouzbékistan, Madagascar) (Institut international des ressources phytogénétiques);

/...

k) Intégration des objectifs de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes dans le Plan d'action mondial de la Commission des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO);

l) Organisation d'un colloque sur l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au dix-septième congrès botanique international, tenu du 17 au 23 juillet 2005 à Vienne. Divers autres colloques sont organisés par les membres du Partenariat, notamment sur l'objectif 8 (Royal Botanic Gardens Kew) et l'objectif 13 de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (Plantlife International).

c) Réunions du Partenariat

a) Organisation d'une réunion de planification pour le Partenariat sous les auspices de la FAO les 16 et 17 mai 2005 à Rome.

b) Organisation d'une réunion régionale du Groupe de travail permanent sur la flore arabe (Abou Dhabi, Emirats arabes unis) pour élaborer une stratégie régionale dans le cadre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Un projet de sous-objectifs et d'actions prioritaires destinés à réaliser les objectifs a été approuvé;

c) Préparatifs de la Conférence "Plants 2010", qui a eu lieu du 22 au 25 octobre 2005 à Dublin, sur le renforcement de l'application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes aux niveaux national et régional. Par l'intermédiaire de Botanic Gardens Conservation International, le Partenariat "Investing in Nature" de HSBC fournit un appui limité aux correspondants de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes pour leur participation à la Conférence complété par un financement supplémentaire du Partenariat.

3. *Elaboration d'une trousse d'information pour soutenir la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes au niveau national*

33. Afin de faciliter l'élaboration d'une trousse d'information, la Conférence "Plants 2010" servira d'assise à la documentation d'études de cas de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes aux niveaux national et régional, l'identification des éléments de la trousse d'information et l'établissement de modalités de renforcement de l'application de la Stratégie aux niveaux national et régional. Les résultats de la conférence seront diffusés sur le site du Partenariat (www.plants2010.org).

D. *Approche par écosystème (décision VII/11)*

34. Dans la décision VII/11, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de faciliter, en collaboration avec les Parties et les organisations régionales et internationales compétentes, la conduite des activités suivantes : i) effectuer une analyse de la diversité d'approches et d'outils existants, compatibles avec l'approche par écosystème de la Convention, afin de dégager des enseignements de leurs expériences, de tirer parti de leurs approches et d'identifier les lacunes éventuelles de la couverture de ces approches; ii) faciliter, s'il y a lieu, l'élaboration de nouveaux outils et techniques qui permettent la mise en œuvre de l'approche par écosystème dans chaque secteur et biome; iii) poursuivre le recueil d'études de cas, aux niveaux national, sous-régional, régional et international et créer, en coopération avec le Centre d'échange, une base de données d'études de cas avec moteur de recherche par biome/région écologique et secteur; et iv) Mettre les données ci-dessus à l'entière disposition des Parties, par l'élaboration d'un répertoire électronique de l'approche par écosystème, accessible par le biais du Centre d'échange.

35. Le Secrétaire exécutif a également été prié de collaborer avec le Coordonnateur et Chef du Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts et les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'intégrer davantage les concepts de l'approche par écosystème et de la gestion durable des forêts (décision VI/22, paragraphe 19 a)).

36. En considération de ces demandes, les activités suivantes ont été exécutées :

a) En collaboration avec le Gouvernement du Royaume-Uni, une première version du répertoire électronique a été mis à disposition sur le site Internet du Secrétariat: <http://www.biodiv.org/programmes/cross->

/...

cutting/ecosystem/sourcebook/home.shtml. Ce répertoire sera mis à jour en y ajoutant des études de cas et d'autres informations à l'avenir;

b) Le Secrétaire exécutif a effectué une analyse préliminaire de la diversité d'approches et d'outils existants compatibles avec l'approche par écosystème d'une part et relatifs à la gestion durable des forêts d'autre part, et identifié des études de cas pertinentes. Une fois étudiés, ces outils et approches seront incorporés au répertoire de l'approche par écosystème;

c) Le Secrétariat a publié un manuel sur l'approche par écosystème, qui documente les 12 principes de l'approche par écosystème et leur explication, des annotations suggérées aux explications et des directives opérationnelles. Il peut être consulté sur le site <http://www.biodiv.org/doc/publications/ea-text-en.pdf>.

E. Utilisation durable (décision VII/12)

37. Dans la décision VII/12, la Conférence des Parties a invité les Parties, les autres gouvernements et les organisations intéressées à entreprendre la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba à l'échelle nationale et locale, et prié le Secrétaire exécutif, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire avant la huitième réunion de la Conférence des Parties, de poursuivre l'analyse des questions touchant l'emploi des termes relatifs à l'utilisation durable, à la gestion évolutive, à la surveillance et aux indicateurs en s'appuyant en particulier sur les résultats de l'atelier d'Addis-Abeba, et de faire la synthèse des travaux exécutés sur l'emploi des termes et sur les instruments connexes; de convoquer une série d'ateliers d'experts techniques sur l'évaluation des services fournis par les écosystèmes, les coûts financiers et les avantages associés à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable des ressources biologiques; et d'intégrer les travaux portant sur les indicateurs destinés à surveiller l'utilisation durable de la diversité biologique dans le cadre plus large des travaux sur les indicateurs.

38. De ce fait, le Secrétaire exécutif a mis en œuvre les activités suivantes

a) *Poursuite des travaux sur l'emploi des termes et sur les instruments connexes relatifs à l'utilisation durable et synthèse des travaux* : Le Secrétariat a organisé un forum électronique en vue de rassembler des points de vue et des propositions supplémentaires sur les questions touchant l'emploi des termes relatifs à l'utilisation durable, la gestion évolutive, la surveillance et les indicateurs. Quoiqu'il ait réitéré l'invitation aux experts de communiquer leurs points de vue et de présenter des propositions (notification 2005-033), aucune contribution ne lui est parvenue avant la préparation du présent rapport. Le Secrétariat a fait la synthèse requise des travaux exécutés sur l'emploi des termes et sur les instruments connexes contenus dans le rapport de l'atelier d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable, synthèse qui est présentée dans une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/11/17) pour examen par l'Organe subsidiaire à sa onzième réunion;

b) *Ateliers d'experts techniques sur l'utilisation durable*: Avec l'assistance financière du Gouvernement des Pays-Bas et à l'invitation cordiale de la Fédération de Russie et de l'Argentine respectivement, le Secrétariat a organisé les ateliers régionaux d'Europe centrale et orientale et d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'utilisation durable. Les rapports de ces ateliers sont présentés en tant que documents d'information pour examen par l'Organe subsidiaire à sa onzième réunion;

c) *Application des principes et directives d'Addis-Abeba*: Afin de soutenir les activités de création de capacités et d'aider les gouvernements à comprendre et appliquer les principes et directives d'Addis-Abeba, le Secrétariat a élaboré, en coopération avec l'UICN, un Manuel sur la préservation des utilisations de la diversité biologique. Ce manuel est en cours de présentation et de mise à l'essai dans les ateliers régionaux d'experts techniques organisés en application de la décision VII/12;

d) *Intégration des travaux portant sur les indicateurs* : En coopération avec des partenaires compétents, le Secrétariat explore actuellement les moyens d'intégrer les travaux relatifs aux indicateurs de surveillance de l'utilisation durable dans les travaux sur les indicateurs. A cet égard, les activités suivantes ont été mises en œuvre par les partenaires collaborateurs :

/...

- i) En application de la décision VII/12, l'UICN a organisé, le 27 mai 2005, une séance spéciale de réflexion sur les indicateurs relatifs à l'utilisation durable à Gland, Suisse. A partir de cette réflexion, un document de fond sur la poursuite des travaux portant sur les indicateurs de l'utilisation durable sera élaboré et distribué par l'UICN en vue d'obtenir des observations et des apports;
- ii) Le Bureau régional pour l'Europe du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui fait fonction de Secrétariat de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, a publié les travaux de son Groupe d'experts sur les indicateurs relatifs à l'utilisation durable dans le cadre du processus de Programme de rationalisation des indicateurs européens de la diversité biologique pour l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs européens de 2010 (SEB12010)

F. Diversité biologique et tourisme (décision VII/14)

39. Dans la décision VII/14, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de procéder à ce qui suit: i) élaborer un manuel de l'utilisateur, des listes de contrôle et, sur la base de l'expérience acquise, notamment la contribution des communautés autochtones et locales, produire et rendre disponible un ensemble rationalisé et facile d'utilisation de lignes directrices améliorées d'application volontaire; ii) établir un glossaire et les définitions des termes utilisés dans les Lignes directrices; et iii) promouvoir l'utilisation du mécanisme de Centre d'échange pour recueillir et diffuser des informations sur des études de cas spécifiques sur la mise en œuvre des lignes directrices rendant plus claires les références à l'utilisation et à l'application d'outils de gestion analytique spécifiques, et sur les meilleures pratiques, les expériences acquises et les études de cas, relatives à la participation des communautés locales incarnant les modes de vie traditionnels, dans les activités de tourisme durable et d'écotourisme et les projets correspondants.

40. En application de cette décision, le Secrétaire exécutif a mis en œuvre les activités suivantes:

a) *Elaboration d'un manuel de l'utilisateur* : Avec l'appui financier du Gouvernement allemand, le Secrétariat a convoqué, du 24 au 28 janvier 2005 aux Bahamas, une réunion d'experts pour l'assister dans l'élaboration d'un manuel de l'utilisateur sur la diversité biologique et le développement du tourisme. Suite à cette initiative, le Secrétariat a préparé un projet de manuel et, dans la notification 2005-072, a invité les Parties, les gouvernements et les parties prenantes compétentes à communiquer leurs observations sur ce projet de manuel avant le 30 septembre 2005, afin de le perfectionner et de le parachever avant qu'il soit présenté à la huitième réunion de la Conférence des Parties.

b) *Etablissement d'un glossaire*: Ayant préparé un glossaire et les définitions des termes techniques utilisés dans les Lignes directrices, dans la notification 2005-272, le Secrétariat a invité les Parties, les gouvernements et les parties prenantes compétentes à communiquer leurs points de vue et observations à ce sujet le 30 septembre 2005 au plus tard. Les versions finales du manuel de l'utilisateur et du glossaire technique seront présentées à la huitième réunion de la Conférence des Parties.

c) *Etudes de cas sur l'application des Lignes directrices* : Le Secrétariat poursuit le recueil, l'analyse et la diffusion d'études de cas et d'autres informations pertinentes par le biais du mécanisme d'échange de la Convention.

G. Mesures d'incitation (décision VII/18)

41. Dans la décision VII/8, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de: i) préparer une analyse des instruments existants et nouveaux qui fournissent des mesures d'incitation à effets positifs, de formuler des propositions d'application de telles mesures d'incitation à effets positifs et de leur intégration dans les stratégies, politiques et programmes pertinents; ii) étudier les méthodologies existantes d'évaluation de la diversité biologique et de ses ressources et fonctions, ainsi que d'autres outils utiles à l'établissement des priorités dans le processus décisionnel, en dressant une liste des instruments d'évaluation existants, et

/...

formuler des propositions pour l'application de ces outils. Tous les documents devaient être présentés à l'Organe subsidiaire avant la huitième réunion de la Conférence des Parties.

42. Dans la même décision, la Conférence des Parties a invité les Parties, les autres gouvernements et les organisations internationales à : i) soumettre au Secrétaire exécutif des études de cas, des bonnes pratiques et d'autres informations pertinentes sur l'utilisation des mesures positives d'incitation non monétaires pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et sur l'application de méthodologies pour apprécier la valeur de la biodiversité et de ses fonctions, ainsi que d'autres outils utiles à l'établissement des priorités dans le processus décisionnel; ii) diffuser ces informations par le truchement du Centre d'échange ainsi que par d'autres moyens, si nécessaire; et dresser un rapport de synthèse destiné à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui l'étudiera avant la huitième réunion de la Conférence des Parties;

43. Suite à ces requêtes, le Secrétaire exécutif a préparé les documents demandés aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

44. Durant la période qui fait l'objet du présent rapport, les partenaires collaborateurs ont accompli les activités suivantes :

a) DIVERSITAS a publié son plan scientifique sur la diversité biologique EcoSERVICES et sa stratégie de mise en oeuvre. Ce plan prévoit l'étude des liens entre la diversité biologique, le fonctionnement des écosystèmes et les biens et services dispensés par les écosystèmes et comprend une analyse des interventions humaines face à l'évolution des services fournis par les écosystèmes, telles que les mesures d'incitation;;

b) L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a entrepris des travaux sur les politiques qui ont une incidence sur la diversité génétique des cultures dans les marchés agricoles de produits de base et de semences et l'évaluation de leur effet sur l'incitation des agriculteurs à utiliser les ressources génétiques agricoles de façon durable. La FAO continue à aider les pays membres à identifier et avoir accès à des produits destinés aux nouveaux marchés de services écologiques pour la diversité biologique agricole et sauvage, et a initié des travaux sur l'évaluation économique des services de pollinisation dispensés par les paysages agricoles;

c) Le service Economie et Commerce du Programme des Nations Unies pour l'environnement a publié deux études qui analysent l'impact de différents types de subventions à la pêche sous différentes conditions de ressources et de gestion, et examinent les diverses possibilités de traiter les incidences sur les ressources au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Le service Economie et Commerce a également lancé un nouveau projet sur "Les subventions, le développement et la gestion durable de la pêche: questions et options pour les pays en développement", qui vise à renforcer les capacités en matière de promotion de la pêche durable, réforme de l'utilisation de subventions nuisibles à l'environnement et introduction d'autres instruments économiques à même de réaliser la viabilité des ressources dans le secteur de la pêche;

d) Le Groupe de travail sur les aspects économiques de la diversité biologique de l'OCDE, dont le mandat a récemment été renouvelé pour une période supplémentaire de trois ans, a initié des travaux sur les problèmes de répartition dans les politiques portant sur la diversité biologique et sur l'efficacité et la valeur de la gestion des aires protégées; le Groupe de travail a également décidé de poursuivre son examen des travaux relatifs aux instruments financiers pour les services dispensés par les écosystèmes, la création d'un marché pour les connaissances traditionnelles et les aspects économiques des espèces exotiques envahissantes.

H. *Coopération avec d'autres conventions, initiatives et organisations (décision VII/26)*

45. Dans la décision VII/26, la Conférence des Parties a demandé instamment entre la Convention sur la diversité biologique et toutes les conventions, organisations et organes internationaux compétents, le renforcement et la consolidation des arrangements de coopération existants visant à accroître les synergies et réduire les inefficacités, de manière qui soit conforme à leurs mandats respectifs, des arrangements de gouvernance et programmes convenus, dans les limites des ressources disponibles.

/...

46. En considération de cette demande, les activités suivantes ont été exécutées:

a) Le Secrétaire exécutif et des membres compétents du Secrétariat ont participé à, et préparé les documents de, la troisième réunion du groupe de liaison des conventions sur la diversité biologique (Convention sur la diversité biologique, Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction, Convention sur les espèces migratrices, Convention de Ramsar et Convention du patrimoine mondial) qui s'est tenue le 10 mai 2005, à Gland, Suisse. Le Groupe de liaison a examiné les possibilités de coopération pour la réalisation et le suivi des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, d'un partenariat mondial pour la diversité biologique et d'harmonisation de l'établissement des rapports. Il a désigné des correspondants des cinq conventions pour faciliter la coopération intersessions, et décidé d'accroître la participation de chacune des cinq conventions aux réunions des autres, selon les besoins. Le rapport final de la réunion a été diffusé en tant que document d'information pour le Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'examen de l'application de la Convention (UNEP/CBD/WGRI/INF/7). La prochaine réunion du Groupe de liaison est prévue en octobre 2005, et sera organisée par la Convention sur les espèces migratrices.

b) Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et le Secrétariat de la Conventions sur les espèces migratrices ont collaboré sur une étude des moyens de mieux incorporer les questions relatives aux espèces migratrices aux programmes de travail des la Convention sur la diversité biologique et aux stratégies et plans d'actions nationaux en matière de diversité biologique. Cette étude formera une partie majeure de l'examen actuel du programme de travail conjoint entre les deux Conventions, qui sera parachevé pour examen à la huitième réunion de la Conférence des Parties.

47. Le Secrétariat a participé à la réunion du Comité de recherche scientifique de DIVERSITAS (20-22 avril 2005, Tokyo, Japon), dont l'objet était d'examiner et de fournir des données d'expérience et des apports scientifiques aux rapports d'activité et plans de recherche scientifique de DIVERSITAS et d'examiner les préparatifs de la conférence scientifique internationale de DIVERSITAS qui aura lieu en novembre à Oaxaca, Mexique. Cette réunion a également fourni une occasion de renforcer et de formaliser la collaboration entre DIVERSITAS et la Convention sur la diversité biologique.

48. Les pages Internet du Secrétariat sur la coopération avec d'autres conventions, initiatives et organisations ont été mises à jour en y ajoutant de nouvelles informations, et alignées plus étroitement sur le Plan stratégique et l'objectif de 2010 (www.biodiv.org/cooperation). Des travaux sont en cours pour développer une base de données des partenaires de la Convention avec moteur de recherche.

49. D'autres activités de coopération sont décrites au titre des décisions pertinentes dans le présent rapport et dans la note du Secrétaire exécutif sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes thématiques de travail (UNEP/CBD/SBSTTA/11/2).

/...

I. Espèces exotiques qui menacent des écosystèmes, des habitats ou des espèces (décision VII/13)

50. Dans la décision VI/23, ^{1/} la Conférence des Parties a: i) adopté les Principes directeurs concernant la prévention, l'introduction et l'atténuation des impacts des espèces exotiques envahissantes et prié le Secrétaire exécutif de mener des activités spécifiques en collaboration avec le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP). Dans la décision VII/13, la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'établir un Groupe spécial d'experts techniques, incluant les membres des pays concernés, en vue d'étudier les lacunes et les incohérences que présente le cadre réglementaire international, aux niveaux international et régional, notamment les lacunes particulières énumérées au paragraphe 7 de la décision VII/13, et, sur la base des travaux du Groupe d'experts, de formuler des recommandations à la douzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, avant la neuvième réunion de la Conférence des Parties, pour la mise en œuvre pleine et entière de l'article 8 h) de la Convention, qui seront ensuite examinées par la Conférence des Parties.

51. En application de ces dispositions, les activités suivantes ont été mises à exécution :

a) *Lacunes et incohérences dans le cadre réglementaire international :*

- i) Le Groupe spécial d'experts techniques s'est réuni à 16 au 20 mai 2005. Vingt-trois délégués et observateurs y ont participé. Le Groupe spécial d'experts techniques a relevé un certain nombre de lacunes et incohérences dans le cadre réglementaire international des espèces exotiques envahissantes, et identifié des mesures possibles pour y remédier. Le rapport final de la réunion est exposé dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/11/INF/4. Les recommandations du groupe spécial d'experts techniques sont consignées dans une note du Secrétaire exécutif (UNEP/CBD/SBSTTA/11/16);
- ii) Le Secrétariat a accueilli un atelier organisé par le Programme mondial sur les espèces envahissantes, en collaboration avec la Convention sur la diversité biologique et le groupe des conventions concernant les mers régionales du PNUE, qui visait à élaborer un programme de travail commun sur les espèces exotiques envahissantes marines (27 au 29 juin 2005, Montréal). Cet atelier a relevé des lacunes dans les activités liées aux espèces envahissantes marines et a élaboré un programme de travail destiné à remédier (voir également les paragraphes relatifs à la décision VII/5 ci-dessus);

b) *Autres activités.* Le Secrétariat a présenté deux rapports analytiques pour l'atelier international sur l'analyse du risque phytosanitaire, qui a été organisé sous les auspices de la Convention pour la protection des végétaux et aura lieu du 24 au 28 octobre 2005 à Niagara Falls, Canada. Les séances proposées porteront sur les programmes de travail sur les espèces exotiques envahissantes au titre de la Convention sur la diversité biologique et sur l'évaluation des risques et la gestion des organismes vivants modifiés au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, respectivement.

J. Aires protégées (décision VII/28)

^{1/} Un représentant a soulevé une objection formelle pendant la procédure menant à l'adoption de cette décision et il a souligné qu'il ne pensait pas que la Conférence des Parties pourrait légitimement adopter une motion ou un texte présentant une objection formelle. Quelques représentants ont émis des réserves sur la procédure menant à l'adoption de la décision. (Voir UNEP/CBD/COP/6/20, paragraphes 294 à 324).

52. Dans la décision VII/28, la Conférence des Parties a adopté un programme de travail sur les aires protégées et a notamment: i) prié le Secrétaire exécutif d'entreprendre des activités d'appui visant à faciliter sa mise en œuvre; ii) constitué un groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées chargé d'appuyer et d'examiner la mise en œuvre du programme de travail; et iii) prié le Secrétaire exécutif de prendre les dispositions voulues pour que le groupe de travail se réunisse, au moins une fois, avant la huitième réunion de la Conférence des Parties

53. En application de cette décision, le Secrétariat a :

a) fait mener des études de cas sur les principales caractéristiques des réseaux, corridors et zones tampons écologiques dans différentes régions et leur contribution à l'atténuation de la pauvreté et à l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, et mis ces informations à la disposition du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées;

b) publié, en collaboration avec la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN et The Nature Conservancy, un guide de l'utilisateur sur le programme de travail sur les aires protégées intitulé "Towards Effective Protected Area Systems: An Action Guide to Implement the Convention on Biological Diversity" (Vers des systèmes d'aires protégées efficaces: Guide d'action pour l'application de la Convention sur la diversité biologique) (Série technique de la CBD 18);

c) publié en outre le programme de travail sur les aires protégées dans la série des programmes de travail de la CBD ainsi qu'une édition spéciale de *CBD News* intitulée " Protected Areas for achieving biodiversity targets" (Aires protégées pour la réalisation des objectifs relatifs à la diversité biologique);

d) participé à l'Exposition des parcs de la méditerranée, Mediterre, organisée par le Gouvernement italien à Brindisi du 3 au 6 mars 2005 et présenté un exposé sur le programme de travail sur les aires protégées;

e) tenu des consultations avec des représentants de l'UICN, notamment le Président de la Commission mondiale des aires protégées, et parachevé une annexe au Mémoire de coopération avec l'UICN sur l'application des décisions VII/5 (diversité biologique des aires marines et côtières) et VII/28 (aires protégées);

f) en collaboration avec le Gouvernement italien, organisé et assuré le service de la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur les aires protégées (13-17 juin 2005) et de la réunion des agences donatrices et d'autres organisations compétentes pour examiner les possibilités de mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles destinées à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées par les pays en développement. Le Groupe de travail a adopté six recommandations qui sont présentées dans le rapport de la réunion (UNEP/CBD/WG-PA/1/6). Le rapport de la réunion des donateurs est également disponible (UNEP/CBD/PA/DONORS/1/3);

g) organisé conjointement et participé, lors de la première réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée, à des événements parallèles, notamment sur le compte à rebours pour l'initiative de 2010; la haute mer et les grands fonds océaniques ne relevant d'aucune juridiction nationale; le réseau circumpolaire d'aires protégées; les mesures rapides au niveau national pour la mise en œuvre du programme de travail; le financement des aires protégées africaines; les aires de répartition, cheminements et couloirs migrants et les réseaux d'aires protégées; et "En avant: mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées".

54. A l'occasion de la première réunion du Groupe de travail sur les aires protégées, la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN a organisé des manifestations parallèles sur i) la gouvernance, la participation, l'équité et le partage des avantages, ii) l'efficacité de la gestion, et iii) la gestion des connaissances et le renforcement des capacités pour l'aménagement des aires protégées. A l'ouverture de la séance plénière de la réunion du Groupe de travail, le Président de la Commission mondiale des aires

/...

protégées a prononcé un discours liminaire sur les questions clés relatives à la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées.

55. Tenant compte des orientations de la Conférence des Parties sur les aires protégées, le Programme des Nations Unies pour le développement a élaboré un projet destiné à aider les pays admissibles au Fonds mondial pour l'environnement à prendre leurs propres mesures rapides grâce à un mécanisme de financement rapide, flexible et transparent du FEM au niveau de 10 millions \$US.

56. La Wildlife Conservation Society a soutenu la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées dans plus de 30 pays et contribué plus de 18 millions \$US en Afrique, Asie, Amérique latine et dans la région du Pacifique, œuvrant dans tous éléments du programme. Depuis septembre 2003, avec le soutien d'USAID, la Wildlife Conservation Society a fourni 28 millions \$US à l'appui de parcs nationaux au Gabon, au Congo-Brazzaville et en République démocratique du Congo.

57. Nature Conservancy a conclu des accords de coopération officiels avec 18 pays en vue de soutenir la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées. On compte entre autres les Bahamas, le Belize, la Bolivie, le Brésil, la Chine, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, la Grenade, l'Indonésie, la Jamaïque, le Mexique, les Palaos, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Nature Conservancy a affecté près de 4 millions \$US à des fonds de subvention des mesures rapides et a déjà versé 2 millions à onze pays. La plus grande partie des 2 millions \$US restants soutiendra les systèmes d'aires protégées marines dans les pays insulaires.

58. Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO facilite la mise en œuvre d'activités liées aux buts 1.1, 1.3, 1.4, 1.5, 2.1, 2.2, 3.1 et 3.2 du programme de travail sur les aires protégées. Le Centre a organisé l'atelier "Forêts du Patrimoine mondial – Gestion de la conservation au niveau du paysage", tenu du 9 au 11 mars 2005 à Nancy, France. Le Secrétariat a participé à l'atelier et a présenté un exposé sur le programme de travail sur les aires protégées et le programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.

59. Des onze pays qui avaient présenté leur troisième rapport national au 15 juillet 2005, cinq pays (Botswana, République démocratique du Congo, Finlande, Norvège et Suède) déclarent avoir pris des mesures importantes pour établir ou étendre des aires protégées dans des zones naturelles très étendues ou relativement regroupées ou des zones gravement menacées. Trois pays (Botswana, Finlande et Suède) ont des plans de financement nationaux viables et trois pays (Namibie, Norvège et République de Corée) élaborent actuellement de tels plans.

K. Diversité biologique et changements climatiques (décision VII/15)

60. Dans la décision VII/15, la Conférence des Parties a prié l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de formuler des avis ou des orientations pour la promotion des synergies entre les activités portant sur les changements climatiques aux niveaux national, régional et international, s'il y a lieu, y compris les activités entrant dans le cadre de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres, et les activités visant la conservation de la diversité biologique

61. En application de cette décision, le Secrétariat prépare, en collaboration avec le Gouvernement finlandais, la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, qui aura lieu du 13 au 16 septembre 2005 à Helsinki.
